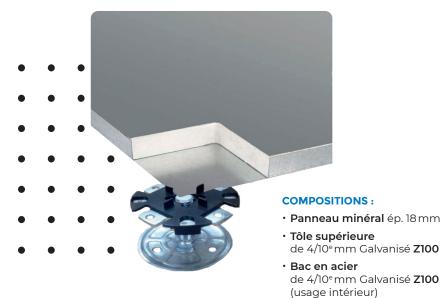
## FICHE TECHNIQUE 10/2024 MINIGAM5-SR



En savoir plus





## **SUIVANT NORMES SUR LES PLANCHERS SURÉLEVÉS - EN 12825**

## **DESTINATION:**

• Dalle sans revêtement à usage de bureaux de type IGH dans lesquels la hauteur libre est limitée, destinée à être revêtue d'un revêtement plombant (en pose poissée) de type moquette ou PVC.

Dimensions		
Largeur	Tolérance	
<b>500 mm</b>	<b>+/- 0,25 mm</b>	
Longueur	Tolérance	
<b>500 mm</b>	<b>+/- 0,25 mm</b>	
Épaisseur	Tolérance	
<b>19 mm</b>	+/- 0,3 mm	

PERFORMANCES TECHNIQUES DU SYSTÈME				
Charges admissibles	Montage AUTOPORTANT : <b>1A</b> ponctuelle : <b>219 daN</b> — Répartie : <b>1 095 daN/m</b> ²			
Tenue au feu	RÉACTION AU FEU : <b>A2fl-s1</b> (M0) en sous face — <b>côté plénum</b>			
Propriété électrostatique	ANTISTATIQUE : Résistance Électrique Transversale > à 10º Ohms			
Propriété acoustique	Sans revêtement : <b>45 dBA</b>	Avec moquette plombante 500x500 : <b>50 dBA</b>		

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE			
Avec tôle en face supérieure : <b>A+</b>	FDES: <b>INIES N°1-170:204(R1)</b>		

USAGE ET ENTRETIEN				
	DÉMONTAGE DES DALLES	REMONTAGE DES DALLES		
Accès au plénum	Utiliser les outils de levage prévus à cet usage (ventouse). <b>Ne jamais utiliser de tournevis ou levier.</b> Démontage recommandé des dalles en damier. Repérage nécessaire des dalles de rives.	Vérifier le bon positionnement des joints de tête et éliminer tous corps étrangers sur vérins et traverses. Replacer soigneusement les dalles dans le même ordre qu'au démontage et dans le même sens.		
Entretien	L'eau ou les liquides peuvent provoquer le gonflement des composants des dalles, des oxydations ou délitages (pour les dalles revêtues d'usine). <b>Tout excès d'eau est à banir.</b> Il est impératif de <b>consulter la fiche d'entretien</b> (du fabricant) du revêtement collé sur la dalle, avant toute intervention.			
Condition de stockage	Le matériel doit être stocké dans des locaux secs et fermés dont la température ambiante est comprise entre +12 à +24°C avec une humidité relative comprise entre 45% et 70%. Il est impératif de ne pas filmer les palettes afin d'éviter toute condensation pouvant endommager de façon irréversible le matériel.			
Mise en œuvre	Les règles de mise en œuvre et leurs conditions <b>sont définis par le DTU 57-1</b> (P1 et P2).			

